

**MÉMORANDUM 2022 DU GROUPE DES GOUVERNEURS AFRICAINS DU FONDS  
MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**

**À**

**M. DAVID MALPASS,  
PRÉSIDENT DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE,**

**ET**

**MME KRISTALINA GEORGIEVA,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL**

**« VERS UNE AFRIQUE RÉSILIENTE »**

---

**Préambule**

Les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et de la guerre en cours en Ukraine ont mis en évidence la nécessité de renforcer la résilience aux chocs. La stratégie de l'après-pandémie devrait mettre l'accent sur l'augmentation de financements au coût abordable pour répondre aux défis de développement que connaît l'Afrique, notamment le chômage des jeunes, la fracture numérique, les inégalités, l'énergie et l'insécurité alimentaire, ainsi que les risques climatiques de plus en plus pressants, au regard des contraintes posées par l'aggravation des vulnérabilités liées à la dette sur fond de faible mobilisation des recettes intérieures.

Dans ce contexte, nous, Gouverneurs africains, lors de notre réunion présidée par Mme Nadia Fettah, ministre de l'Économie et des Finances du Maroc, du 4 au 6 juillet 2022, à Marrakech, sous le thème « Vers une Afrique résiliente », avons souligné trois principaux moyens d'assurer le financement et le renforcement de la résilience du Continent, à savoir : le repositionnement de la dette comme catalyseur de la reprise économique et d'une croissance durable ; la promotion de l'intégration régionale ; et la promotion de l'adaptation au changement climatique. Alors que le niveau élevé d'endettement actuel ne facilite pas l'accès aux capitaux étrangers, l'intégration régionale pourrait servir à accroître l'accès à l'énergie et aux services numériques de même qu'à créer des emplois pour les jeunes de plus en plus nombreux sur le marché du travail et à juguler les crises climatiques croissantes. Ce qui contribuerait à atténuer l'insécurité alimentaire et à optimiser l'utilisation efficace des ressources.

Pour relever ces défis, il est essentiel que les institutions de Bretton Woods réfléchissent à une nouvelle architecture financière mondiale attentive aux difficultés auxquelles sont confrontés nos pays, y compris les contraintes d'accès aux marchés et le resserrement des conditions financières, notamment en mettant à disposition des ressources concessionnelles suffisantes et des financements à long terme.

Nous reconnaissons le rôle crucial du FMI et du Groupe de la Banque mondiale dans nos efforts de renforcement de la résilience aux chocs futurs et sollicitons davantage leurs appuis dans les domaines importants ci-après :

### **1. Accroissement des financements en faveur de l’Afrique et repositionnement de la dette publique comme catalyseur d’une croissance durable**

Nous saluons les efforts des institutions de Bretton Woods pour fournir des conseils sur les politiques publiques et renforcer les capacités, en plus de leur appui à l’Initiative de suspension du service de la dette (DSSI) du G20 et à l’allègement de la dette élargi au titre du Fonds fiduciaire d’assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) du FMI. Cependant, la détérioration rapide de l’environnement extérieur — accélérée par les crises concomitantes provoquées par la pandémie et maintenant le conflit en Ukraine — exacerbe les arbitrages difficiles auxquels sont confrontés les pays africains entre soutenir la reprise économique et maintenir la viabilité de la dette, alors même que le recouvrement des impôts est limité par une activité économique encore fragile.

Face à la succession de crises qui creusent davantage les déficits budgétaires et financiers des pays africains, outre les efforts de mobilisation des recettes à laquelle nous nous attelons, nous :

- Exhortons les institutions de Bretton Woods à faciliter l’allègement de la dette en fonction de ressources nécessaires pour surmonter les deux crises. Comme le soulignent les Perspectives économiques mondiales du Groupe de la Banque mondiale (édition de juin 2022), l’allègement doit être « rapide, complet et substantiel pour réduire les risques pesant sur les perspectives de croissance. Il pourrait être renforcé par l’appui des institutions financières internationales afin d’atténuer les pressions exercées par le service de la dette à court terme » ;
- demandons aux institutions de Bretton Woods d’utiliser leur pouvoir fédérateur pour faciliter rapidement les réformes qui renforceront la confiance dans le Cadre commun du G20 en vue de la réalisation du point ci-dessus. Ces réformes devraient favoriser, entre autres, l’élargissement de l’admissibilité aux pays à revenu intermédiaire très endettés d’Afrique ; la suspension du service de la dette pendant la durée des négociations; et l’amélioration des processus de prise de décision qui garantissent la participation des créanciers hors Club de Paris à des conditions comparables, la participation effective des créanciers privés, la transparence des termes et contrats de prêts, ainsi que la constitution, en temps utile, du comité des créanciers ; et
- encourageons les institutions de Bretton Woods à aider la communauté internationale à mettre en place une « version renforcée de la DSSI » qui fournirait une feuille de route pour un nouvel allègement ou une restructuration de la dette en faveur des pays africains en proie à des vulnérabilités croissantes liées à la dette.

Le paysage actuel du financement du développement, caractérisé par une base de créanciers diversifiée et un ensemble d'instruments financiers sophistiqués, n'a guère su répondre aux besoins de financement de l'Afrique, particulièrement en période de crise. Par conséquent, nous demandons aux institutions de Bretton Woods, en leur qualité de membres du Groupe de travail inter institutions des Nations Unies sur le financement du développement, de relever le défi de la réforme de l'architecture financière internationale en vue de la rendre inclusive, efficace et équitable. Nous leur demandons spécifiquement :

- d'aider à surmonter les contraintes de financement auxquelles sont confrontés nos pays par le biais d'actifs mondiaux sans risque et d'instruments de financement à plus long terme. À cet égard, nous nous félicitons de la création par le Fonds monétaire international (FMI) du Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD) pour aider à répondre aux besoins de financement à long terme découlant des effets du changement climatique et de la nécessité de renforcer la résilience face aux pandémies. Nous demandons au FMI d'élargir la portée de cet instrument en y introduisant le soutien aux programmes de numérisation, et d'envisager d'autres financements pour cette fiducie ainsi que pour le Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (Fonds FRPC), y compris éventuellement des opérations de vente d'or par le FMI compte tenu de circonstances exceptionnelles ;
- d'appliquer avec souplesse leur politique en matière de dette aux pays pris par des difficultés financières, avec des plafonds d'emprunt non concessionnel rigides les privant de ressources disponibles sur les marchés internationaux dont ils ont tant besoin pour soutenir la reprise ;
- d'accroître l'appui au renforcement des capacités de gestion de la dette et de l'investissement public, notamment en renforçant les bureaux nationaux de la dette et leur capacité à évaluer les risques budgétaires, les engagements budgétaires et les passifs éventuels ;
- de renforcer l'appui au développement des marchés financiers nationaux, car la plupart des gouvernements se tournent de plus en plus vers leurs marchés pour mobiliser des ressources supplémentaires ;
- d'accroître l'assistance technique devant permettre à l'Afrique de juguler les flux financiers illicites, au regard des difficultés de mobilisation des recettes nationales, de l'accroissement des besoins de financement et des conditions d'emprunt, qui se répercutent sur la situation de la dette. En effet, selon les statistiques disponibles, le Continent perd environ 88,6 milliards de dollars par an, soit l'équivalent du montant total des flux annuels d'investissement direct étranger (IDE) et d'aide publique au développement (APD) ;
- d'envisager la conversion de la dette en programmes d'investissement aux effets catalytiques, permettant aux pays d'accéder à des mécanismes de financement supplémentaires sans accroître leur niveau d'endettement ; et
- d'aider l'Afrique à accélérer les réformes structurelles induites par la crise pour s'attaquer à un ensemble de défis qui risquent de freiner la croissance potentielle du Continent. Par

conséquent, les efforts déployés par les institutions de Bretton Woods pour s'attaquer intégralement au surendettement souverain doivent également aider l'Afrique à stimuler une croissance durable et inclusive. La croissance potentielle du Continent sur la période 2022-2030 devrait être inférieure à celle des années 2010, et les revenus par habitant ne devraient pas retourner à leurs niveaux d'avant la pandémie, même en 2023.

## 2. Intégration régionale

Afin de promouvoir l'intégration régionale et la création d'emplois pour une Afrique résiliente, les initiatives portant sur l'énergie, la numérisation et l'entrepreneuriat des jeunes devraient être privilégiées ; notamment en mettant l'accent sur l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique, l'infrastructure numérique, l'emploi des jeunes et le financement des micro, petites et moyennes entreprises (MPME).

Compte tenu de l'importance cruciale de **l'énergie**, comme le souligne l'ODD 7, le Continent doit renforcer la capacité de production d'électricité pour desservir près de 600 millions de personnes sans accès à l'électricité et plus de 900 millions sans énergie propre, y compris par des énergies renouvelables sans perdre de vue que celles-ci ne peuvent pas à elles seules répondre aux besoins énergétiques des secteurs de production, particulièrement le secteur manufacturier. Il est apparu au Sommet de Paris du 18 mai 2021 sur le financement des économies africaines que l'accès universel à l'électricité en Afrique nécessitera des investissements d'un montant de **200 milliards de dollars** environ d'ici à 2030, soit près de 20 milliards de dollars par an. Dans ce contexte, nous :

- demandons au Groupe de la Banque mondiale d'accroître ses investissements et de diversifier son pipeline de projets énergétiques bancables afin d'y inclure des projets susceptibles d'accroître la capacité énergétique sur réseau et la construction des réseaux résilients de transport et de distribution d'électricité ;
- exhortons le Groupe de la Banque mondiale à envisager des investissements dans des technologies innovantes qui améliorent la performance des compagnies d'électricité africaines et facilitent le captage de carbone. Dans ce contexte, nous demandons à IFC et à la MIGA de mobiliser davantage des capitaux privés et des financements commerciaux, et de déployer des instruments et produits financiers – notamment des garanties, des assurances contre les risques politiques et des mécanismes de partage des risques, pour les projets énergétiques ; et
- recommandons la mise en œuvre d'une approche régionale du financement des projets hydroélectriques et gaziers. à travers le Continent, en s'appuyant sur les réseaux énergétiques interconnectés de l'Afrique par le biais de ses quatre pools énergétiques régionaux connus. Une approche régionale contribuerait à universaliser l'accès à l'énergie, car les pays qui ont un excédent d'électricité peuvent exporter vers leurs voisins.

La **numérisation** est un autre domaine clé à exploiter pour promouvoir l'intégration régionale. Malgré les revers dus à la pandémie de COVID-19, les opportunités numériques à travers l'Afrique

sont nombreuses et variées. D'après le rapport *e-Conomy Africa 2020*, produit conjointement par Google et IFC, l'économie numérique en Afrique pourrait atteindre 5,2 % du PIB du Continent d'ici à 2025, apportant ainsi près de 180 milliards de dollars à son économie. Le rapport note également que les investissements dans les start-ups numériques africaines ont explosé en 2019, avec 2,02 milliards de dollars levés sous forme de capital-investissement. Un montant supplémentaire de 350 millions de dollars a été levé au premier trimestre de 2020. De plus en plus d'entreprises Internet proposent des solutions en vue d'une croissance économique importante qui contribuera à la création d'emplois. Cependant, la transformation numérique de l'Afrique nécessite d'investir dans l'infrastructure numérique, les compétences, les plateformes et les services financiers. La Banque mondiale estime le coût de ces investissements à environ 80 à 100 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années. Par conséquent, nous :

- demandons au Groupe de la Banque mondiale i) d'accroître son financement des investissements publics dans le secteur numérique de l'Afrique, tout en accordant l'attention requise aux questions de cybersécurité et de protection de la vie privée ; ii) d'utiliser un ensemble d'instruments d'atténuation des risques appropriés pour encourager les investissements directs étrangers et les investissements privés dans le secteur ; iii) d'accélérer la mise en place d'infrastructures, de plateformes et d'écosystèmes numériques susceptibles d'élargir radicalement l'accès aux financements, d'améliorer la prestation des services et de créer des nouvelles opportunités économiques, afin de stimuler la croissance ; et
- exhortons à la fois le Groupe de la Banque mondiale et le FMI à accroître l'appui à l'économie numérique en Afrique et à son développement sécurisé, parallèlement à des concours à la consommation privée, à la mise en place d'un solide réseau de développeurs et aux investissements publics et privés dans les infrastructures et plateformes numériques en vue de stimuler une croissance résiliente en Afrique. Il sera aussi nécessaire de mettre en place des systèmes de paiement efficaces et une réglementation forte pour la monnaie électronique afin de prévenir d'importantes crises monétaires et financières que pourraient provoquer la monnaie électronique et les plateformes numériques locales/régionales et étrangères. Nous demandons au FMI de renforcer les conseils et l'appui technique qu'il apporte à nos banques centrales dans le domaine des fintech et des questions connexes liées à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme afin de maintenir la stabilité financière.

De plus, **l'entrepreneuriat des jeunes** peut favoriser l'intégration régionale en Afrique. Avec 12 millions de nouveaux candidats sur le marché du travail chaque année, le chômage des jeunes fait partie des plus grands défis auxquels les gouvernements africains sont confrontés. Le manque d'emplois encourage « l'exode des compétences », les migrations internationales ou l'adhésion à l'extrémisme. À cet égard, nous :

- invitons le Groupe de la Banque mondiale à accompagner l'éclosion de l'entrepreneuriat des jeunes en Afrique, par exemple en améliorant l'accès des MPME à des financements grâce à des structures financières innovantes ainsi qu'à des instruments d'atténuation des risques, qui encouragent l'octroi de plus de prêts aux jeunes start-ups ;

- demandons au Groupe de la Banque mondiale de soutenir la création d'une plateforme de compétences qui pourraient être déployées à travers le Continent pour répondre aux différentes demandes du marché. Le Groupe de la Banque devrait soutenir le développement des plateformes numériques qui permettent aux jeunes Africains de commercialiser leurs idées et leurs produits, et sur lesquelles les jeunes entrepreneurs africains peuvent facilement découvrir toutes les possibilités de commerce et d'investissement existant sur le Continent. Cela favorisera l'intégration régionale en élargissant les possibilités de développement technologique, de diversification économique, d'expansion des réseaux, de collaboration entre pairs, créant ainsi d'innombrables possibilités d'investissement et perspectives d'emploi de qualité, qui transformeront positivement le Continent ; et
- invitons le Groupe de la Banque mondiale à appuyer le développement des fonds d'investissement et de capital-risque africains, des associations d'investisseurs privés et des institutions de microfinance pour créer une réserve d'entreprises dans lesquelles on pourrait rapidement investir et pour accélérer la croissance des MPME.

### **3. Crise climatique**

Le changement climatique est une grave menace pour la vie humaine, car il se répercute sur la sécurité alimentaire par l'accroissement des inondations, la chaleur extrême, la multiplication des maladies entraînant des pertes économiques importantes. Par conséquent, l'évolution des conditions météorologiques a exacerbé la vulnérabilité de l'Afrique aux phénomènes climatiques importants et fréquents, posant ainsi des risques supplémentaires pour la production alimentaire, les infrastructures et effaçant les acquis du développement. Globalement, compte tenu de ses effets sur la stabilité macroéconomique et financière, le changement climatique est indubitablement macro-critique et met en évidence le fait que la redistribution mondiale induite par les chocs climatiques a des répercussions importantes sur les échanges et les taux de change. Les dégâts causés par le changement climatique et les investissements d'adaptation ou de transition agissent en outre sur la viabilité des finances publiques et de la dette. Aucun pays n'étant à l'abri des effets du changement climatique, nous nous félicitons du regain d'intérêt de plusieurs institutions financières internationales (IFI), dont le FMI et le Groupe de la Banque mondiale, qui intègrent cette question dans leurs programmes de travail et aident les autorités à faire face aux chocs induits par la modification du climat et à leurs effets sur le plan macroéconomique. Dans ce contexte, nous, Gouverneurs africains :

- invitons les institutions de Bretton Woods à aider nos pays à gérer les risques liés à la transition climatique. Ce soutien doit prévoir une assistance technique adaptée au contexte et des tests de résistance du secteur financier aux risques physiques et de transition dans le cadre de Programmes d'évaluation du secteur financier (PESF), ainsi que l'intégration des risques de transition dans le contrôle prudentiel ;
- exhortons les institutions de Bretton Woods à promouvoir une plus grande collaboration, chacune dans le domaine où elle présente un avantage comparatif, notamment en ce qui

concerne la finance verte. Plus précisément, la collaboration en matière de tests de résistance/réglementation et de partage de données avec d'autres organismes de normalisation tels que le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), le Conseil de stabilité financière (CSF) et les Normes internationales d'information financière (NIIF) ajouteront de la valeur aux conseils qu'ils fournissent sur les politiques publiques. Par ailleurs, le renforcement de l'architecture de l'information climatique entre les institutions de Bretton Woods et les organismes de normalisation est essentiel pour servir nos différents pays membres ;

- demandons au Groupe de la Banque mondiale de faciliter l'accès à des financements climatiques verts et abordables. À cet égard, nous prions instamment le Groupe de la Banque mondiale de donner la priorité à l'Afrique dans la mise en œuvre de son deuxième Plan d'action sur le changement climatique (CCAP, 2021-2025), qui vise à accroître les financements climatiques pour réduire les émissions et renforcer l'adaptation, en investissant dans les infrastructures et en soutenant un développement vert, résilient et inclusif ;
- prions en outre le FMI d'adosser efficacement la mise en œuvre de sa stratégie climatique au Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (RST) et d'accompagner l'écologisation des économies africaines. La mise en service rapide et harmonieuse du Fonds fiduciaire RST d'ici la fin de 2022 est capitale ;
- demandons aux institutions de Bretton Woods de redynamiser leurs activités de plaidoyer et de soutenir la coopération multilatérale en vue de la mise en œuvre des engagements des 26<sup>e</sup> et 27<sup>e</sup> Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Plus particulièrement, le Groupe de la Banque mondiale doit accroître son pipeline de projets d'adaptation afin que l'Afrique – région du monde la moins polluante – ne se retrouve pas à payer un tribut disproportionné au changement climatique. Dans cet esprit, lors de la 26<sup>e</sup> Conférence des Parties qui a eu lieu à Glasgow, les pays du Sud ont demandé à être indemnisés des pertes qu'ils ont subies. Nous prions donc instamment le Groupe de la Banque mondiale d'entreprendre une analyse du coût des « pertes et dommages » subis par ses pays membres africains du fait du changement climatique afin d'éclairer davantage le dialogue sur les « indemnisations » lors de la 27<sup>e</sup> Conférence des parties prévue à Sharm El Sheikh (Égypte) en novembre 2022 ; et
- encourageons les institutions de Bretton Woods à continuer de fournir en temps utile des analyses du double choc sur la sécurité alimentaire causé à la fois par le changement climatique et la guerre déstabilisatrice en Ukraine et de proposer des solutions multilatérales pratiques à la crise alimentaire qui se profile. Nous craignons qu'une flambée prolongée des prix des denrées alimentaires ait des effets néfastes durables sur les ménages vulnérables et sur nos économies.

## **Conclusion**

Les Institutions de Bretton Woods sont depuis toujours des partenaires fiables du Continent africain. Ils ont l'expertise et la capacité financière voulues pour aider nos pays à répondre à leurs besoins de financement et de développement dans des domaines stratégiques comme la révolution numérique inclusive, la transition écologique et la croissance équitable. Nous encourageons, par conséquent, les deux institutions à mettre entièrement leurs expertises et ressources exceptionnelles au service de la résilience et d'une croissance équitable en Afrique.